

## COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2022

**N°2022/12/08/01 - Objet : Démission d'un conseiller municipal : installation d'un conseiller municipal.**

Le huit décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le deux décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

**Etaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, WAJS Alexandre, GERMAIN Emilie, Christine GARCIN-GOURILLON, Sylvie NARDI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI jusqu'au point 23 inclus, REYNOUD Henri, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, FABRE Thierry, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain, Lucie BABIN

**Pouvoirs** : Fabienne CITI a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON à compter du point 24.

**Absents excusés** : Fanny ARSAC et LAFFITTE Patrick

**Secrétaire de séance** : Alain CHAIX

**Rapporteur** : Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le Maire rappelle que par courrier reçu le 7 Novembre 2022, Madame Delphine ALVADO l'a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral et suite à la renonciation de siéger de Monsieur Christian TEISSEIRE, Madame Murielle GARZINO suivante de la liste concernée lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 15/12/2022

Secrétaire de séance,  
**Alain CHAIX**

Le Maire,  
**Jean-Christophe CARRÉ**



Publication sur le site de la mairie le : 15/12/2022

